

Acquisition d'un terrain boisé Avenue de la 7^{ème} Armée Américaine aux Consorts JACQUET

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Les consorts JACQUET ont dernièrement sollicité la Ville de Besançon dans le but de lui céder leur propriété cadastrée section KP n° 4 sise avenue de la 7^{ème} Armée Américaine.

D'une contenance de 1 ha 17 a 28 ca, ce terrain en forte pente, limitrophe des parcelles communales cadastrées section KP n° 1 et KR n° 9, est classé en zone ND du POS secteur Sud.

Par ailleurs, il est précisé que ces différentes parcelles, situées entre l'avenue de la 7^{ème} Armée Américaine, le chemin de Malpas et le chemin de la Jourande, sont touchées par des espaces boisés classés.

Aussi, dans le cadre de la politique foncière menée par la Ville de Besançon en faveur de la protection des zones naturelles, il est proposé d'acquérir la propriété des consorts JACQUET au prix forfaitaire de 2 000 €. (Le prix de cette transaction étant inférieur à 75 000 €, l'avis officiel des Domaines n'est pas nécessaire.)

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 2 000 € sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette acquisition aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2002.